



Les représentants de la FSU de l'Académie de Nantes

à

Madame la Rectrice

Nantes, le mardi 21 mai 2024

Objet : avenant pour les AESH

Madame la Rectrice,

Certain-es AESH de notre académie sont invité-es à signer un avenant modifiant leur résidence administrative. Si l'autorité administrative peut proposer la modification d'un élément substantiel du contrat de travail tel que le lieu de travail, elle ne peut pas faire signer un avenant dont la date de prise en compte de ce changement serait antérieure à la signature de l'avenant.

La FSU n'est pas dupe de la volonté non avouée du Rectorat de contourner son actuelle obligation de remboursement des frais de déplacement, ce qui est irrespectueux de ces personnels, qui plus est au regard de la précarité dans laquelle leur employeur les maintient.

Nous contestons donc la légalité des avenants qui ont été transmis et appelons les AESH concerné-es à ne pas les signer en l'état.

Nous vous prions de recevoir, madame la Rectrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la FSU des Pays de La Loire,

Jean-Jacques Bobin